

LE PETIT GAVROCHE



Journal étudiant de la gauche souveraine

N°2

ÉDITION DE BORDEAUX

Énergies renouvelables : le grand gaspillage



CONSTRUCTION D'UNE ÉOLIENNE

La crise de l'énergie accentue la nécessité de la transition énergétique en Europe. Si cette transition est urgente en l'Allemagne ou en Italie dépendants des importations de gaz russe, elle pose aujourd'hui question en France. En effet, le mix énergétique français basé sur son parc électronucléaire lui permet déjà de disposer d'une production d'électricité bon marché et décarbonée. Pourtant, cette transition est largement plébiscitée par les pouvoirs publics, au point de coûter très cher aux finances de l'État pour des résultats plus que marginaux.

Le renouvelable en France : pour quoi faire ?

Les investissements dans le renouvelable représentent une enclume sur les finances publiques, et simultanément une plume sur le marché de l'électricité. Le tournant pris depuis les années 2000 sur la transition énergétique, calquée sur le modèle allemand, pèse de plus en plus sur la facture des Français.

Pour comprendre la quasi-inutilité du renouvelable en France, il faut saisir la singularité du marché de l'électricité. Il repose sur une contrainte principale : son stockage. L'électricité ne peut pas être stockée alors que la demande, cyclique, varie du tout au tout selon qu'il fasse jour ou nuit,

selon qu'il fasse froid ou chaud. Il y a donc une nécessité de disposer d'une énergie pilotable, capable d'être adaptée.

Le gaz ou le charbon mais surtout le nucléaire sont des énergies pilotables, l'éolien ou le photovoltaïque au contraire, vulnérables à l'aléa météorologique, sont des énergies intermittentes. Le constat de l'intermittence du renouvelable est frappant : d'après RTE, en 2021, le rapport entre la production théorique à pleine puissance et la production effective (que l'on appelle aussi facteur de charge) pour l'éolien était de 22 % contre 67 % pour le parc nucléaire.

Au sein des pays qui ont largement investi dans le renouvelable les sources d'énergies renouvelables ont toujours été maintenues : bien souvent le gaz, dans le pire des cas, le charbon. Aucune économie développée ne peut en effet se permettre de vivre au gré du vent ou des rayons du soleil. Aussi l'augmentation du nombre d'éoliennes n'a généralement pas entraîné de baisse en termes absolus des énergies pilotables dans les pays concernés comme l'Allemagne où l'utilisation de charbon ou de gaz est restée stable malgré les investissements massifs dans le renouvelable.

L'effet de foisonnement souvent avancé comme solution au problème de l'intermittence que l'on peut résumer par « il y aura toujours du vent quelque part en Europe, ou en France », ne se vérifie absolument pas empiriquement. Les études effectuées en Europe de l'Ouest notent qu'en 2010/2011, la puissance effective a varié entre 4 % et 60 % de la totalité du parc installé selon des cycles irréguliers liés aux conditions météorologiques : le foisonnement est bel et bien un mythe en Europe.

En clair, en France, le renouvelable ne permet que périodiquement de remplacer sur les réseaux électriques la production électronucléaire qui fournit par défaut les ménages et les entreprises. Or, l'électricité produite par le nucléaire est déjà largement décarbonée alors quel intérêt de la remplacer périodiquement par l'électricité du renouvelable ?

Pour quelques milliards de plus.

Le prix de revient d'un MWh d'origine éolienne est d'environ 75 €, contre entre 48 € (évaluation de la CRE) à 53 €/MWh (EDF) pour le nucléaire... Pire, le MWh d'origine photovoltaïque est évalué à 142 €/MWh. En clair, l'énergie d'origine renouvelable n'est pas compétitive face au nucléaire, il

faut donc pour l'État, soutenir le secteur privé engagé dans sa production.

Les aides publiques aux énergies renouvelables coutent extrêmement cher à l'État, qui, pour stimuler l'entrepreneuriat privé dans le secteur n'hésite pas à mettre la main à la poche. Le soutien public qui est évalué à une dizaine de milliards par an, est assuré soit par EDF, déjà surendetté, soit directement par l'État dont la santé financière comme chacun le sait est resplendissante. Il garantit une rentabilité scandaleusement élevée aux investisseurs du secteur garanti qui ne gênent par pour en profiter.

A cela il faut ajouter l'inflation des investissements permettant le raccordement de ces nouvelles sources d'énergie éparses qui diffèrent par leur placement éparpillé des centrales pour lesquelles la production est plus centralisée. RTE avançait ainsi la prévision d'une augmentation de 50 % par an de ses investissements jusqu'en 2035 qui devraient se chiffrer à 33 milliards d'euros.

Enfin il faut noter que les coûts de fabrication d'une éolienne ou d'un parc photovoltaïque sont montés en flèche depuis la crise du Covid avec la croissance ininterrompue des coûts des matières premières, et qu'additionnellement les coûts de démantèlements des parcs sont de plus en plus souvent assumés par l'État puisque les investisseurs, après avoir touchés de grasses subventions rapatrient leurs gains en abandonnant les structures.

Finalement, d'après la Cour des Comptes, l'éolien et le photovoltaïque représentent pour l'État un engagement de près de 140 milliards d'euros depuis le début du soutien public mais ne produisent qu'un peu moins de 10 % de la production électrique totale. Difficile dès lors de tenir la comparaison avec le programme nucléaire, qui pour sa part aurait coûté au total 190 milliards d'euros au contribuable pour une production représentant environ 70 % de la production totale.

La fin du mois sacrifiée... et notre maison brule toujours.

Les soi-disant retombées en termes d'emplois ou de croissance « verte » que permettrait la filière sont elles aussi un mirage. La France ne produit pratiquement pas d'éoliennes sur son sol, elles sont pour la plupart produites en Allemagne ou en Chine avant d'être assemblées en France dans des centres d'assemblage comme celui du Havre. À ce titre les emplois existant dans la filière sont largement subventionnés : en 2017, on comptabilisait 82 000 € de subventions pour chaque emploi dans le secteur des éoliennes. On parle donc bien d'un secteur biberonné.

S'il n'y a pas de croissance, la stagnation n'est pas verte non plus. La construction d'éoliennes et de panneaux so-

laires nécessitent un grand nombre de métaux issus des « terres rares » (néodyme ou le dysprosium) dont l'extraction est extrêmement dommageable pour l'environnement. Seulement cette extraction étant délocalisée dans les pays du Sud ou d'Asie, elle n'apparaît pas dans les émissions de CO₂ françaises et permet à tous de croire à la propreté de l'énergie renouvelable. Il ne faut pas oublier non plus, que pour chaque fondation, de chaque éolienne, sont nécessaires plusieurs centaines de tonnes de béton qui ne sont en aucun cas recyclables. Il en est de même pour les pales qui finissent leur cycle vertueux enterrées dans des fosses semblables aux cimetières d'éléphants aux défenses de plastique et d'acier.

Finalement, les surcoûts du renouvelable qui plombent les finances publiques ont fini par être répercuté sur les contribuables qui sont bel et bien aux deux extrémités de cette infernale boucle financière en payant subventions et surcoûts sur les factures. La hausse des coûts en investissements pour le transport de l'électricité a ainsi été transmis en partie dans la nouvelle taxe carbone en 2018 sur les carburants, une répercussion qui a entraîné les conséquences que l'on connaît et qui montre que l'idéologie du tout renouvelable n'a rien de pragmatique.

— J.C.

COUP DE GUEULE

Du sang dans le gaz

Les larmes ont coulé à flot devant le brave Zelenski appelant à l'aide face à l'envahisseur russe. Les armes, elles, ont afflué entraînant l'ensemble des pays d'Europe dans une situation de cobelligérance. Les sanctions sont tombées, nous faisant sombrer en pleine spirale inflationniste. Mais peu importe, les Ukrainiens sont – du moins le croyait-on – sauvés et les intérêts atlantistes satisfaits. Ursula Von Der Leyen a même réussi le coup de force de nous rendre indépendants du gaz russe grâce à l'aide de l'Azerbaïdjan (responsables de la mort de seulement 204 soldats arméniens en septembre, ndlr). C'en était moins une, un peu plus et notre gaz avait une odeur de sang.

— B.D.

MISE AU POINT

Les Olympiades de la surveillance

Après un siècle d'absence, la flamme olympique revient en France pour 2024. Et elle apporte avec elle les dangers de la « vidéosurveillance algorithmique », cette méthode policière qui soumet la gigantesque masse d'images des caméras de sécurité à des algorithmes de recherche évolués.

LE SAVIEZ-VOUS

Alors que l'urgence écologique et spéculative accentue de jour en jour la nécessité de se détacher du pétrole et du gaz, l'Allemagne fait encore preuve de son froid pragmatisme en privilégiant ses intérêts nationaux. Elle a refusé, tout récemment, d'octroyer à l'hydrogène fabriqué à partir de nucléaire, le label vert et cela en dépit de ses engagements en la matière. L'Europe verte n'est pas pour demain !

L'Union européenne a reçu le prix Nobel de la Paix en 2012, en pleine crise de la dette : joli lot de consolation !

Le gouvernement profite de cet événement mondial pour glisser dans nos lois des mesures liberticides, soi-disant temporaires dans le cadre des Jeux. Inutile de préciser qu'on ne revient pratiquement jamais sur de telles atteintes sécuritaires, et que ces Jeux Olympiques ne sont en réalité qu'un prétexte. D'ailleurs, la vidéosurveillance algorithmique était déjà employée en toute illégalité par plusieurs communes françaises depuis des années.

Avec les nouvelles règles à venir, l'État français et la Commission Européenne poussent dans le même sens que les industriels de la sécurité, qui vendent déjà aux communes leurs logiciels et leurs matériels. Dans un fantasme darmaninesque, ils se persuadent que la sécurité sera restaurée en donnant à la police des yeux partout. Seulement dans ce système, on ne trouvera la justice nulle part. Les algorithmes, entraînés par les industriels de la sécurité et les forces de l'ordre, sont formés à détecter les comportements que les forces de l'ordre considèrent comme suspects. Le plus souvent, des comportements anormaux dans l'espace public, mais qui sont parfois parfaitement légaux : rester immobile trop longtemps, former un regroupement... Ce seront bien les plus précaires qui seront les plus surveillés, les plus contrôlés, les plus sanctionnés par la vidéosurveillance.

Et pour les autres atteintes à notre sécurité ? Les bienfaits de la surveillance par algorithme sont quasi nuls. Les homicides, les viols ont lieu en quasi-totalité dans un cadre privé, très loin donc de l'œil des caméras. Et ne parlons même pas des infractions fiscales. On n'a pas encore entraîné l'intelligence artificielle qui rapatrie automatiquement les milliards cachés dans les paradis fiscaux.

— V.D.

🌸 PORTRAITS 🌸



Jean Monnet ou le règne des banquiers

Le père fondateur de l'Europe, comme tant d'autres dirigeants politiques français, ont eu une vie financière avant leur accession à des fonctions politiques. Dans une lettre du 24 février 1937 d'un militant socialiste fonctionnaire au BIT (Bureau International du Travail) à Léon Blum, Monnet est explicitement désigné comme étant un « banquier américain ».

Engagé depuis 1924 en tant que partenaire de Blair & Co, il œuvrera pour la défense des intérêts de la banque américaine. En 1927, lors de la négociation de prêts en vue de

la consolidation de la monnaie roumaine où la Banque de France était partie prenante, Monnet joua un rôle flou. À cette occasion, selon Éric Buisnière, « Monnet s'y conduisit autant comme membre d'une mission française que comme le représentant d'une banque américaine ». Anecdote révélatrice de la proximité entre les intérêts nationaux et privés dans l'esprit de Monnet.

À l'heure des critiques autour de la collusion entre l'État et des banques d'affaires ou des cabinets de conseils, il est amusant de constater que les héros de nos leaders politiques étaient déjà accoutumés à ce genre de pratique.

— P.C.



Yvonne De Gaulle : une féministe ignorée

Si l'évocation des féministes du XX^e siècle fait immanquablement jaillir de nos mémoires Simone Veil et Elisabeth Badinter, Yvonne De Gaulle est, elle, aux abonnées absentes. A la fois victime de l'ombre de son géant de mari et par son biais femme la plus influente de la première décennie de la V^e République, son action pour la condition féminine est loin d'avoir été anecdotique. Égérie du premier scrutin auquel les Françaises ont enfin pu voter en 1945, elle a été moteur dans l'acceptation par Charles De Gaulle de la loi Neuwirth (1967) autorisant la contraception en France. Malgré l'opposition de la droite, alors majoritaire à l'Assemblée comme au Sénat, elle sut faire basculer l'opinion du Général. Les débats qui s'ensuivirent dans les hémicycles bien que houleux, lui donneront raison, la loi étant promulguée le 28 décembre 1967. La célébrité n'a parfois de moteur que l'extraversion et la mise en spectacle, rendons honneur à cette simplicité qui n'a pas démerité.

— B.D.

🌸 POÈME 🌸

Tant qu'un gueux forcera les bouches à se taire,
Tant que la liberté sera couchée à terre
Comme une femme morte et qu'on vient de noyer,
Tant que dans les pontons on entendra des râles,
J'aurai des clartés sépulcrales
Pour tous ces fronts abjects qu'un bandit fait ployer ;
Je crierai : Lève-toi, peuple ! ciel, tonne et gronde !
La France, dans sa nuit profonde,
Verra ma torche flamboyer !

— Victor Hugo, *Les Châtiments* (1853)

🌸 CITATION 🌸

Philippe Seguin :

« On est souverain ou on ne l'est pas, mais on ne l'est jamais à demi. »

- *Discours contre Maastricht, 1992*

